

La crise de la maison catholique

On soupire encore ! Encore et encore, le même scénario s'étale dans nos journaux. Encore une fois, un scandale majeur de pédophilie de prêtres catholiques fait la une de l'actualité.

Hier le Chili, aujourd'hui la Pennsylvanie, dont les autorités judiciaires civiles dénoncent un système qui a couru sur plus de cinquante ans, protégeant les coupables et forçant les victimes au silence. Mille enfants, dit-on, devenus mille adultes blessés à jamais. La semaine dernière, le pape s'est rendu en Irlande, l'un des pays les plus touchés par ce fléau ; on y décompte plus de dix mille victimes.

Il suffit de regarder le visage du pape François pour comprendre la dévastation que provoque chez un certain nombre de responsables religieux la découverte de l'étendue du drame.

Le 20 août, le pape dressait un diagnostic sombre, accusant sans état d'âme le cléricalisme, l'entre-soi des prêtres et des responsables qui se sont crus à l'abri des règles ordinaires, autorisés à juger par eux-mêmes et pour eux-mêmes du bien et du mal.

Dans sa *Lettre au peuple de Dieu*, le pape fait deux choses. Certes, il invite comme à l'accoutumée au jeûne et à la prière comme remède spirituel. Beaucoup pourront à raison s'en agacer. Pourquoi le peuple victime devrait-il jeûner pour des crimes commis contre lui et ses enfants ? Mais le pape fait une autre chose ; il demande précisément « *la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu* », et condamne vigoureusement ce qu'il nomme cléricalisme : « *Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme.* »

Ainsi donc, désespéré par un fonctionnement institutionnel qui ne réussit pas à éradiquer la culture du secret, du déni, de l'omerta, il lui reste l'appel à la base, en un mot, aux laïcs. La conversion peut-elle réussir ? Difficile à dire. Le long chapelet des scandales découverts depuis maintenant plus de vingt ans montre assez à quel point le mal est profond. La théorie de la « brebis galeuse » ne tient plus, pas plus que celle de la fatalité statistique qui voudrait que toute institution qui approche les enfants paie un tribut à la pédophilie. Il y a bien une crise systémique, un rapport pervers entre le corps sacralisé du prêtre, mis à part, séparé, et le corps des enfants, des fragiles. À quoi s'ajoute un discours évanescent et idéalisé sur la sexualité.

« Qui veut faire l'ange fait la bête », le vieux dicton sonne toujours aussi tragiquement juste.

Les questions dès lors sont redoutables. La prêtrise catholique, aujourd'hui, attire-t-elle des personnalités sexuellement instables ? Voire, plus grave encore, le système induit-il des attitudes abusives ? Le pape lui-même fait le lien entre abus sexuel, abus de confiance et abus de conscience.

Alors, que faire ? Rappelons que dans cette crise de la maison catholique, c'est d'abord une part de la crédibilité de l'Évangile qui est en jeu. Nul chrétien ne peut y être indifférent, encore moins s'en réjouir. Plus encore, quelle que soit la distance que nous avons avec l'institution catholique, la crise profonde dans laquelle elle plonge ne peut que nous inquiéter si nous croyons que la proposition du christianisme demeure belle et bonne pour ce monde et ses habitants.

Ce qui s'est produit n'est pas d'abord de l'ordre du péché mais de celui du crime.

Dès lors, c'est avec les moyens qui sont les nôtres que nous devons agir, sans attendre que les solutions viennent d'en haut, du pape ou des évêques. Ces moyens sont d'abord ceux de la justice et de la démocratie. Partout où l'État de droit est assuré, c'est d'abord et avant tout la justice humaine qui doit passer la première, quoi qu'il en soit par ailleurs d'un procès canonique. Des réparations financières doivent être consenties, des responsabilités hiérarchiques doivent être assumées, des condamnations effectives doivent être prononcées. Ce n'est qu'ensuite que le régime du pardon, de la réconciliation et de la miséricorde pourra éventuellement s'exercer ; car ce qui s'est produit n'est pas d'abord de l'ordre du péché mais de celui du crime.

Et il faudra bien sûr mettre en cause les structures qui ont permis de telles choses et qui les ont couvertes. Pour ce faire, il faudra sortir des sentiers battus et faire confiance « au peuple », c'est-à-dire à des processus de gouvernance et de régulation qui existent au sein de nos sociétés de droit : commissions indépendantes, états généraux, hautes autorités mixtes clercs/laïcs. Le chemin sera long, des années, une génération sans doute... comme une traversée du désert.

ANTHONY FAVIER ET CHRISTINE PEDOTTI